



Le 2 avril 2007

800 de Maisonneuve est  
20<sup>e</sup> étage  
Montréal, Qc  
H2L 4M8

Tél. : 514 840-3000 #4944  
Télec. : 514 840-5448  
C. élec. : savoie.louise@hydro.qc.ca

Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575 rue St-Amable, #2.10  
Québec, Qc  
G1R 6A6

**Objet: Projet de construction de l'oléoduc Pipeline St-Laurent  
entre Lévis et Montréal-Est**

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 28 mars 2007, nous vous soumettons, par la présente, la réponse d'Hydro-Québec TransÉnergie aux questions de la Commission dans le cadre du projet Pipeline St-Laurent.

1. *Est-ce que les servitudes accordées par les propriétaires terriens pour les lignes électriques d'Hydro-Québec sont établies à titre perpétuel?*

Les droits de servitude acquis par Hydro-Québec pour le passage de ses installations sur les propriétés privées sont des droits réels et perpétuels.

2. *Quelles sont les pratiques d'Hydro-Québec quant à la responsabilité des propriétaires terriens s'ils endommagent des équipements de transmission électrique d'Hydro-Québec? Comment Hydro-Québec traite-t-elle la notion de faute lourde?*

Hydro-Québec a comme politique de réclamer compensation et de poursuivre si nécessaire toute personne responsable de dommages à sa propriété et ne se limite pas à la notion de faute lourde du propriétaire.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Louise Savoie, É.A.  
Conseillère Expertise immobilière et parajuridique  
Direction Expertise et support technique de transport

